

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET LA RÉACTION

Depuis longtemps déjà, on se préoccupe très sérieusement, en haut lieu, de la question de l'enseignement secondaire et de la concurrence faite, aux établissements de l'Etat, par les établissements congréganistes. Cela n'a pas l'heur de plaire aux journaux bien pensants qui témoignent bien haut de leur mécontentement.

Je viens de lire, dans un journal conservateur, un article fort suggestif à ce sujet.

De quoi s'agit-il en somme ?

D'un droit que je voudrais voir revendiquer par l'Etat. Du droit qu'il a d'imposer à ses fonctionnaires une garanties vis-à-vis de lui-même. Du droit d'exiger de ses serviteurs qu'ils ne soient pas ses ennemis, et que — toutes réserves faites, s'ils le veulent, dans leur for intérieur — ils aient, au moins extérieurement, le respect d'un régime qu'ils ont consenti, que dis-je ? qu'ils ont demandé à servir.

Or, l'auteur de l'article en question, déclare que c'est la une théorie insoutenable au point de vue de la doctrine libérale, qui, dit-il, en matière d'enseignement, est une et indivisible (Le mot indivisible, dans l'espèce, me paraît peu clair, mais je passe.)

Je ne suis pas de son avis, et je ne connais pas de doctrine libérale qui oblige, même moralement — je ne dis pas politiquement — un patron à fournir l'existence sûre, un certain bien-être, et même une retraite à ceux qui sont les ennemis, avérés ou déguisés, de la gestion qu'il applique à sa maison.

Il en va de même de l'Etat.

Le journal conservateur invoque à l'appui de sa thèse des pays comme la Belgique, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, pays d'absolue liberté.

S'il me prouve que la Belgique est un pays d'absolue liberté quand un ministère clérical est au pouvoir, je m'incline.

S'il me démontre par des faits, et non par des allégations sans preuves, que l'Allemagne est un pays d'absolue liberté, où la « suprême loi » n'est pas la « volonté » de l'Empereur, même en matière d'enseignement, je me tais.

S'il me fait convenir, par arguments convainquants, que les établissements d'enseignement secondaire, en Angleterre et aux Etats-Unis, sont destinés à fournir des fonctionnaires aux administrations de l'Etat, je lui donne entièrement raison, et je déclare ses exemples bien choisis.

Mais quoi ? Il ne s'agit pas, pour mon confrère réactionnaire, d'assurer la liberté de l'enseignement. Son article m'autorise à croire que la liberté, en général, est le moindre de ses soucis. Une seule liberté ici est en cause, celle de faire entrer dans les services de l'Etat républicain le plus grand nombre possible de fonctionnaires hostiles aux institutions républicaines. Et c'est là une conséquence toute naturelle de la politique des ralliés. Aussi ne m'étonné-je pas outre mesure de la voir soutenue par le journal où écrit un rédacteur de ma connaissance, champion du ralliement.

Mais quand on tient sincèrement à la forme républicaine du gouvernement, et c'est mon cas, on a le droit de trouver que de certaines tolérances de la République, bonne fille comme toujours, sont d'étranges fautes. Car, après trente ans presque de Républi-

que, on voit entrer à l'Ecole polytechnique ou à Saint-Cyr des élèves Français préparés chez les Jésuites ou les Maristes de Dublin (1) ; et l'Ecole navale recrute une notable partie de ses élèves-aspirants parmi les jeunes Français qui arrivent tout frais émoulus de l'établissement des Jésuites de Jersey.

Ce sont là des faits que mon confrère lui-même ne contestera pas.

Je ne parle pas des militaires, qui, trop généralement peut-être, évitent pour leurs enfants les établissements où l'on reçoit l'instruction universitaire. Je sais quel est l'argument qu'en haut lieu on oppose à ceux qui voudraient qu'une pression fût exercée sur cette catégorie de fonctionnaires, pour les obliger à donner leurs enfants aux lycées ou aux collèges de l'Etat. Le voici, et je le donne à ceux qui voudraient s'en servir pour rien — c'est-à-dire pour ce qu'il vaut. — « Vous oubliez, dit-on, que les militaires n'ont pas l'exercice des droits politique, et que, par compensation, on peut bien les laisser libres de faire élever leurs enfants où il leur plaît. »

Ceux qui parlent d'intolérance républicaine ignorent sans doute ce compromis.

Il est étrange, au surplus, que des récriminations comme celles de mon confrère conservateur se trouvent exprimées par des gens qui déclament à plume que veux-tu contre la pléthore de fonctionnaires dont nous souffrons à l'heure présente.

Puisqu'il y a trop de fonctionnaires, trop de fonctions, que leur importent les exigences de l'Etat pour le recrutement de ceux qu'il paie ? N'est-il pas de leur devoir de détourner leurs enfants, et ceux de leurs amis, de ces besognes « abrutissantes, inutiles, ruineuses pour le contribuable, etc. », que sont les fonctions de l'Etat ? Et pourtant, n'est-ce pas l'accès des fonctions de l'Etat que réclament les paroles suivantes :

« Comment ! voici un enfant de quatorze ans, soumis à l'autorité paternelle, qui n'a pas le choix du collège où il fait ses études, il va là où ses parents l'envoient. »

« Et toute sa vie, il sera traité en paria — par qui ? — parce que ses parents auront voulu qu'il fût jusqu'au bout élève d'un collège libre. »

« Quelles que soient ses aptitudes, la tournure de son esprit, son talent, ses opinions, ses vertus, il subira une éternelle *capitis deminutio* — de la part de qui ? »

« On — qui ? — lui préférera un cancre quelconque, si ce cancre a fait ses études dans un collège universitaire. »

« Je dis que cela est monstrueux, car vous — qui ? — rendez cet homme responsable d'un fait qu'il a subi, auquel il ne pouvait pas ne pas se soumettre. »

Personne ne me fera croire qu'en ces termes soit revendiqué autre chose que de pouvoir devenir receveur de l'enregistrement, garde général des forêts, ou *budgetivore* quelconque.

Quoi qu'il en soit, je pense qu'on a raison de se préoccuper sérieusement de cette question en haut lieu. Il est à désirer seulement qu'on ne s'en tienne pas aux critiques et aux projets. Il y va de l'intérêt de la République.

P. B.

(1) Il est vrai qu'ils passent préalablement chez les Jésuites de l'ancienne rue des Postes.

Les journaux d'opposition ne savent qu'inventer pour remplacer les interpellations — hélas interrompues — de notre admirable Chambre ; et M. Georges Berry ayant dû ravalier la petite tartine qu'il avait préparée sur le prince de Monaco, essaie de nous servir tous les matins et tous les soirs un nouveau petit four.

D'abord, Waldeck-Rousseau devait supprimer la revue du 14 juillet, faire général le colonel Jouaust, arrêter M. Quesnay de Beurepaire et peut-être Déroulède lui-même. L'annonce de ces fausses nouvelles n'a pu jeter le trouble dans les esprits, et il a fallu en inventer d'autres.

Voici donc la dernière. Le ministre de l'intérieur aurait prescrit une enquête sur les manifestations réactionnaires qui se sont produites depuis l'élection de M. Loubet, et le garde des sceaux serait sur le point de donner une sanction à cette enquête.

La peur trouble le cerveau des amis de M. Q. de Beurepaire.

En réalité M. Monis, qui établit la liste des grâces pour le 14 Juillet, a demandé un rapport sur la situation de M. Christiani — ce qui est son devoir tout simple.

Mais le spectre de Karl poursuit les policiers amateurs, et il voit éclore partout des contre-complots.

Qu'ils se rassurent. Le ministère n'est ni une Sainte-Vehme, ni un Conseil des Dix ; pas plus que M. Jules

Lemaître n'est Bonaparte.

Le Petit Phare

INFORMATIONS

Election sénatoriale

RHONE

Voici les résultats de l'élection sénatoriale qui a eu lieu dimanche, en remplacement de M. Perras, décédé.

Premier tour

Inscrits, 749 — Votants, 744.

MM. Cazeneuve, conseiller général, radical, 300 voix ; Louis Million, député méliniste, 368 ; Colliard, député radical-socialiste, 65 ; Krauss, député socialiste, 1.

Il y a eu 5 bulletins blancs et 2 nuls. Il y a ballottage.

Deuxième tour

Inscrits, 749 ; votants, 741. Ont obtenu : MM. Million, député républicain, 401 voix (élu) ; Cazeneuve, radical, 331.

Grâces présidentielles

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 juillet et de la récente élection de M. le Président de la République, il a été accordé par décret en date du 7 juillet 1899 des grâces, commutations ou réductions de peines à 435 condamnés pour crimes et délits de droit commun, détenus à la Nouvelle-Calédonie, à la Guyane française et dans les maisons centrales, pénitenciers et autres prisons de France et d'Algérie.

La grâce du général Gilletta

L'Agence Havas annonce que parmi les grâces accordées à l'occasion du 14 juillet, figure celle du général italien Gilletta de San Giuseppe, condamné récemment par le tribunal correctionnel de Nice.

Le Président de la République a signé également la grâce de MM. de Morenet, de Saint-Mars et de Baulny, manifestants condamnés à la suite des incidents d'Auteuil.

Le cas de M. de Christiani

Le *Siècle* dit que dans le dernier conseil des ministres où on s'est occupé des grâces

et commutations de peines à l'occasion de la Fête Nationale, on a été amené à examiner le cas du baron de Christiani. M. Loubet aurait désiré faire remise au condamné de sa peine ; mais le conseil a considéré que la question sortait des limites d'un cas personnel et n'a pas jugé que M. de Christiani put en ce moment bénéficier d'une mesure de clémence, qui serait considérée par les adversaires de la République comme une marque de faiblesse. On examinera ultérieurement la question, mais pour le quatorze juillet M. de Christiani ne figurera pas sur la liste des bénéficiaires des mesures de clémence.

M. Mougeot à Laon

L'inauguration du chemin de fer électrique de Laon a eu lieu dimanche sous la présidence de M. Mougeot, délégué du gouvernement.

Une réception a eu lieu ensuite à la préfecture.

A l'issue de la réception, un grand banquet a été servi à l'hôtel de ville et de nombreux toasts ont été portés.

Après le banquet, M. Mougeot a visité les hospices. La fête organisée à l'occasion de cette inauguration a été très réussie.

Mission Marchand

On déclare au ministère de la guerre qu'il n'y a rien de changé en ce qui concerne la participation à la revue du 14 juillet de la mission Marchand. Tous les bruits répandus à ce sujet sont inexacts.

A la présidence de la Chambre

M. Paul Deschanel, président de la Chambre des députés, a offert hier matin au Palais-Bourbon un déjeuner aux membres de la presse parlementaire. Au dessert, il a prononcé une allocution très applaudie.

Les tirailleurs sénégalais

Les tirailleurs sénégalais de la mission Marchand partiront de Toulon, aujourd'hui mardi, et ils arriveront demain, vers une heure de l'après-midi. Ils auront leur tenue réglementaire, qui consiste en une veste bleu foncé, à un seul rang de boutons, avec liserés jaunes et large pantalon bleu foncé à passepoils jaunes avec guêtres noires.

Ils débarqueront à la Porte-Maillet. Le capitaine Mangin, le lieutenant Fouques et le sergent Bernard les conduiront. Ils ne resteront à Paris que jusqu'au 15 et ils repartiront ce jour-là pour Toulon, où ils attendront l'ordre de leur embarquement pour rentrer dans leur pays.

Grave incendie à Bordeaux

Une imprimerie détruite

Samedi matin, un immense incendie a détruit les immeubles et le matériel de l'imprimerie Demachy, Pech et Cie, ancienne imprimerie Bellier, où s'imprimait, il y a quelques années, le journal la *France de Bordeaux*.

L'imprimerie occupait un immense hall de cent mètres de côté. De nombreuses presses prenaient tout le rez-de-chaussée.

Au premier étage, une vaste galerie faisant le tour de l'imprimerie comprenait la composition, le brochage, etc.

L'imprimerie occupait un personnel de 200 ouvriers.

De cette grande maison industrielle, il ne reste absolument rien, même pas les quatre murs.

Le brasier était tellement intense que le feu s'est communiqué bientôt aux immeubles voisins d'un pâté de maisons qui ne comprenait que de vieilles bâtisses dont l'une était

occupée par l'administration et les services annexes de l'imprimerie. Ces immeubles ont été très endommagés.

On ignore les causes du sinistre. Les dégâts s'élèvent à des sommes considérables ; on parle de plus de deux millions. En ce qui concerne l'imprimerie, les pertes sont couvertes par plusieurs assurances, mais de nombreux voisins ne sont pas assurés.

Aucun accident de personne n'est signalé. Le feu a été circonscrit vers six heures du matin seulement.

Flamidién en liberté

La chambre des mises en accusations, après une délibération qui a duré plus d'une heure, a rendu en faveur du célèbre frère Flamidién, une ordonnance de non-lieu.

Le frère Flamidién vient d'être remis en liberté.

CHRONIQUE LOCALE

Société agricole et industrielle du département du Lot

La Société agricole et industrielle du département du Lot vient de faire afficher le détail des primes qui seront distribuées :

1° Au concours de bestiaux qui aura lieu à Gourdon, dans la cour de l'école primaire, le 26 août 1899, (espèces bovine et porcine).

2° Au concours de bêtes à cornes et de bêtes à laine grasses qui aura lieu à Cahors, sur la place Thiers, le 1^{er} février 1900

3° Au concours de vignobles pour l'arrondissement de Gourdon.

Ces primes atteignent un chiffre très élevé. Le gouvernement de la République a dû restreindre pour ces concours une subvention de 3.300 francs.

Pour plus amples renseignements consulter les affiches.

Caisse nationale d'épargne postale

Opérations effectuées dans le département du Lot pendant le mois de juin 1899

Versements reçus de 971 déposants, dont 224 nouveaux	172,211 52
Remboursements à 549 dép.	146,105 80
Excédent des versements	26,105 72

CAHORS

Caveant consules

Il circule en ville une nouvelle, dont l'étrangeté imprévue déconcerte ; on ne parle de rien moins que de supprimer le Collège de Jeunes filles en pleine fleur de jeunesse et de vitalité. On comprendrait davantage, en suivant le fil de la logique, sa transformation en lycée, espérance qui n'a rien d'exorbitant ou d'utopique, si nos représentants déployaient l'énergie nécessaire ; si particulièrement le député de Cahors, l'honorable M. Rey, très pénétré du devoir de l'assistance matérielle et médicale, se pénétrait également du devoir non moins impérieux de l'assistance intellectuelle et morale.

Nous n'ignorons pas, dans le cas d'une non-transformation immédiate, les charges qui continueront d'incomber à la ville de Cahors ; mais nous ferons remarquer qu'on pouvait s'attendre à une œuvre de longue et difficile haleine ; que les dépenses faites pour l'instruction n'ont jamais été considérées comme rémunératrices ; que, toutefois, la prospérité du collège permet de perspective une diminution croissante de la subvention municipale ; qu'enfin le progrès général des idées, malgré les reculs pressentis par Vico, finira par l'emporter sur les causes retardatrices et se manifestera par le triomphe des collèges et lycées de jeunes filles, triomphe auquel Cahors s'honorera d'avoir collaboré dès le début.

Il est profondément regrettable, d'une façon générale, que tant de français, tant de contribuables répugnent moins aux dépenses colossales et stériles, destinées à satisfaire leur imagination centrifuge, qu'aux dépenses limitées et fructueuses à l'infini par lesquelles se cultive et se raffermi la raison nationale. Ce qui fait la valeur d'un peuple, ce n'est pas l'ampleur de ses rêves, mais la solidité de son jugement. On réussira plus tôt, d'ailleurs, à éclairer l'âme féminine qu'à blanchir les nègres.

Résumons en terminant quelques-unes des raisons énergiques qui militent en faveur du maintien du collège :

1° La primauté universitaire de Cahors,

qui se relie à un passé glorieux : se contenter d'une école primaire supérieure, c'est tomber au niveau de Martel et de Montcuq.

2° Le danger de voir Figeac réorganiser ses cours secondaires que le collège avait absorbés et les transformer tôt ou tard en collège municipal, au détriment de notre ville

3° Le souci de maintenir une œuvre qui est le plus gracieux fleuron de la couronne universitaire à Cahors, une œuvre contemporaine des temps héroïques dont on regrette d'avoir à parler aujourd'hui, comme s'ils étaient révolus.

4° Le sentiment de tout ce que perdrait l'enseignement des jeunes filles par la disparition d'une Ecole qui est le type et le modèle de l'éducation libérale, de la culture désintéressée, dont l'exemple rayonne et se répand de proche en proche dans les autres écoles.

On a parlé dans ces derniers temps de reboiser les collines de Saint-Cyr et de l'Angely ; le devoir est plus urgent sans doute de déboiser les esprits féminins où, trop souvent encore, pullule la faune multiple et terrifiante des préjugés.

Nos compatriotes

Notre compatriote M. Gustave Périé, fils du concierge de la mairie, ancien élève du lycée Gambetta, vient de subir avec succès son examen de licence ès-lettres devant la Faculté de Toulouse.

Toutes nos félicitations.

Enseignement primaire

Voici la liste des instituteurs et des institutrices publics auxquels des promotions ont été accordées :

INSTITUTEURS

Promotions aux choix. — 1^{re} classe : MM. Ganes, à Figeac ; Soullignac, à Grézels ; Boudios, à Bétaille.

2^e classe : MM. Vidal, à Cahors ; Sabrié, à Valroufié ; Sirieys, à Cornac.

3^e classe : MM. Soulladié, à Saint-Michel-de-Bannières ; Rouges, à Montlauzan ; Ladoux à Touzac.

4^e classe : MM. Roumégoux, à Cardaillac ; Sénac, à Reilhac.

Titularisations. — MM. Larroque, à Castelnau ; Gracety, à Sousceyrac ; Verdier, à Saint Germain ; Calvy, à Montcuq ; Roussilhès, à Cajarc ; Roques, à Gourdon ; Bénnet, à Cardaillac ; Bugès, à Concorès ; Boutonnet, à Figeac ; Nadal, à Douelle ; Delmas à Dégagnac.

Promotions à l'ancienneté de classe. — 2^e classe : MM. Cazals, à Sènaillac ; Bec à Rampoux ; Cros, à Labastide-du-Haut-Mont ; Bonhomme, à Calès.

3^e classe : MM. Galtié, à Saint-Martin-Redon ; Sol, à Pasturat ; Renat, à Cras.

4^e classe : MM. Delvert, à Puybrun ; Alis, à Labastide-Murat ; Pesteil, à Prouilhac ; Vaysse, à Catos ; Maurel, à Mauroux ; Bos, à Sainte-Colombe ; Clermont, à Prudhomat ; Delpach, au Montat ; Maurandy, à Viazac ; Amalric, à Capdenac ; Laborie, à Corn ; Laubat, à Douelle ; Laborie, à Cambayrac ; Mialel, à Terrou ; Broûel, aux Arques ; Simon, à Assier ; Labarrière, à Anglars (Lacapelle) ; Aldhui, à Trespoux ; Bex, à Lacamlourcet ; Barras, à Sérignac. Cavanié, à Prendignes.

INSTITUTRICES

Promotions au choix. — 4^e classe : Mmes Lacroix, à Saint-Céré ; Babel, à Castelnau.

Titularisations. — Mmes Rougié, à Uzech ; Combarel, à Marminiac ; Jauzac, à Teyssien ; Jauffreau, à Loupiac ; Mmes Miane, à Cavagnac ; Salgues, à Linac ; Fajolles, à Fargues ; Rougié, à Mauroux ; Tronche, à Nozac ; Pingoié, à Meyronne ; Mmes Bousquet, à Boissières ; Desplats, à Figeac ; Mmes Aldhui, à Montcuq ; Vassal, à Sailiac.

Promotions à l'ancienneté de classe. — 4^e classe : Mme Roussel, à Vaylats ; Mlle Contios, à Capdenac ; Mme Ferrié, à Fages Mlle Joucla, à Escamps.

Promotions à l'ancienneté générale du service. — 2^e classe : Mme Marie Fabre, à Soullaguet.

3^e classe : Mme Jarlan, à Lascabanes.

4^e classe : Mme Ménauge, à Lalbenque ; Mlle Arnal, à Pradines ; Mmes Servant, à Fages (Luzech) ; Sembel, à Cours ; Almus, à Caniac ; Bral, à Boisse.

Certificat d'études primaires

CANDIDATS REÇUS

Ecole de la rue du Lycée

Andrieux Julien-Pierre, Aymeric Jules-

Victor, Baudel Ernest-Pierre, Bazouge Charles-Amédée, Bosc Victor, Bouyssie Pierre-Jacques, Calvet Jean, Deilles Edouard, Doucet Pierre, Hugon Emile-Pierre, Large Auguste, Miquel François, Nouailles Paul, Roche Gaston, Rescoussié Baptiste, Soriac Paul.

Ecole du Vieux-Palais

8 élèves présentés. — 8 élèves reçus.

Bladinières Elie, Combarieu Clément, Dedieu Dominique, Nadal Léon, Penet François, Séval Paul, Simet Léon, Vaysières Louis.

Réserve

Par décision ministérielle du 8 juillet 1899, M. Grangié, sous lieutenant de réserve au régiment de Mirande, passe à Cahors.

Conférences de M. Le Bret

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que M. Le Bret a recueilli, dans un volume qui a pour titre *Réformations inaugurales*, les principaux passages de ses conférences, ceux qui ont paru le plus intéresser l'auditoire.

Ce volume in-8°, d'un format élégant et d'une impression soignée, vient de paraître à l'imprimerie du *Journal du Lot*.

Comme le chiffre du tirage est restreint, nous ne saurions trop engager ceux qui désirent fixer leurs souvenirs et ceux qui n'ont pu assister à toutes ces conférences, à se le procurer sans retard.

Le prix de l'ouvrage est de 2 francs.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 8 au 11 juillet 1899

Publication de Mariage

Bounet, Denis-Arthur, percepteur des contributions directes et Périé, Aurélie-Joséphine, institutrice.

Mariage

Valet, Paul-Antoine, chauffeur-mécanicien et Verdier, Laurence-Thérèse, lisseuse.

Décès

Fournié, Antoinette, épouse Arbouys, 63 ans, sans profession, aux Ramonets. Soubrié, Jean, charretier, 76 ans, rue Nationale, 61. Sembel, Antoine, terrassier, 53 ans, rue du Château, 23. Salargnié, Marie-Louise, 2 ans, rue du Four Ste-Catherine, 1.

Arrondissement de Cahors

LALBENQUE. — Examen du certificat d'études.

GARÇONS

20 présentés, 16 reçus.

Ce sont, par ordre de mérite :

Besse Alphonse, de Cieurac. Simet Paul, d'Escamps. Gailhac Joseph, d'Aujols. Salgues Jean, d'Escamps. Lonjou Adolphe, de Lalbenque. Barel Célestin, de Cieurac. Bonestève Joseph, de Lalbenque. Miquel Albert, id. Loudes Louis, id. Boissy Joseph, id. Garrigues Antoine, id. Berthié Marcelin, d'Aujols. Fau Jules, de Bach. Rescoussié Antoine, de Belfort. Marmiesse Jules, de Lalbenque. Cubaynes Célestin, de Cieurac.

FILLES

16 présentées, 11 reçues. Mlles Alaux Julie, de Belmont. Simet Marie, de Vaylats. Aymard Marie, de Cieurac. Cubaynes Albertine, id. Ginesta Victorine, de Lalbenque. Paganet Rosa, de Cieurac. Cammas Victorine, de Lalbenque. Bonhomme Marie, de Vaylats. Cuyba Amélie, d'Escamps. Deltheil Maria, id. (école privée) Bourrières Marie, de Lalbenque.

LUZÉCH. — Le noyé de Douelle. — Jeudi soir, vers six heures, la femme Cantarel passait la rivière en bateau, au lieu dit Badaillac, commune de Parnac. A un endroit où le Lot est peu profond, elle aperçut le cadavre d'un homme que les récentes grosses eaux avaient entraîné sur ce fond de gravier. Elle appela immédiatement son mari qui

repêcha le cadavre et le conduisit sur la berge. C'était le corps du nommé Gustave-Jules-Edouard Huguet, dit Murton, chanteur mondain, dont le *Journal du Lot* a signalé la fin tragique.

La genlarmérie de Luzech, le juge de paix et son greffier, le médecin légiste se sont transportés sur les lieux vendredi matin à la première heure pour procéder aux constatations médico-légales.

Le cadavre de l'infortuné chanteur portait au crâne une profonde blessure qui s'était, sans doute, produite contre les rochers du fond de la rivière. Le gousset du malheureux était absolument vide ; il renfermait seulement quelques clés.

Au lieu d'un accident, ne serait-on pas en présence d'un drame de la misère ? D'aucuns le supposent.

Le corps de Huguet sera inhumé à Parnac

CONCOTS. — M. Bach, instituteur à Concots, est nommé officier d'Académie.

St-MARTIN-LABOUVAL. — Chien enragé.

— Un chien soupçonné hydrophobe et qui mordait ses congénères sur son passage a été abattu à St-Martin par le nommé Cantecor.

Transporté à Cajarc par le domestique du baron de Vauzelle, dont il avait mordu les chiens, l'animal a été reconnu enragé par M. Austruy vétérinaire, qui a déclaré qu'il y avait lieu d'abattre tous les animaux mordus ou tout au moins de les tenir en observation, fermés et soigneusement attachés. Il a toutefois insisté sur le plus de sécurité donné par l'abattage immédiat.

Nos félicitations à M. Cantecor pour son acte de courage et espérons que malgré le désarroi qui règne à la mairie, on n'attendra pas trop longtemps pour prendre les mesures que comporte la situation.

— Le conseil municipal est convoqué pour le 16 juillet à l'effet d'élire un maire en remplacement de M. de Vauzelles, révoqué de ses fonctions.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Une bonne prise. — Vendredi, vers dix heures et demi du soir, les employés de la régie, MM. Gourmord, chef de poste, et Capely, commis à pied, ont surpris le nommé M..., dit le Roudié, introduisant frauduleusement en ville des caisses contenant des liquides soumis aux droits d'octroi. Ce contrebandier suivait un chemin détourné derrière l'établissement des Carmélites. Procès-verbal a été dressé et la marchandise saisie.

GRÉALOU. — Certificat d'études. — Notre sympathique institutrice a présenté trois élèves aux examens du certificat d'études. Toutes ont été reçues.

Nos félicitations à la maîtresse et aux élèves.

Arrondissement de Gourdon

NOTRE DÉPUTÉ

EXTRAIT DE LA « CROIX DU LOT »

Du 9 juillet 1899

« ... Au cours de cette législature, M. Lachèze a montré cet esprit de sagesse, de mesure, de modération qui fait le fond de son caractère. Il n'a pas émis un vote qu'on puisse blâmer. Il a toujours marché d'accord avec les amis de l'ordre et de la liberté. »
Républicains de l'arrondissement vous souviendrez !...

GOURDON. — Conseil municipal. — Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Linol, maire.

M. Métadié, nommé secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté.

Le conseil vote 150 francs pour l'escalier Rougié, et 50 francs pour la démolition de la Vienssens ; 150 francs pour le presbytère de Costerate.

M. Baleste, rapporteur de la commission des finances, fait connaître que le budget ayant tous les services payés, tous les travaux faits ou en cours d'exécution, réalisés les ressources pour la construction des maisons d'école dans les sections et pour l'exécution du projet de l'adduction des eaux, et se soldant

par un excédant de 5,000 francs environ sans augmenter les charges des contribuables.

Le compte administratif, présenté par M. le maire, est adopté. Il se solde par un excédant de 25,760 fr.; recettes supplémentaires, 203,900 fr. 94 c; dépenses supplémentaires, 203,656 fr. 33; excédant et recettes, 244 fr. 61.

Le budget primitif de 1900 fournit les ressources pour les services communaux et pour l'amortissement des emprunts, y compris celui de l'adduction des eaux.

Recettes, 49,692 fr. 94; dépenses, 45,248 fr. 17. Excédant en recettes, 4,444 fr. 77.

M. le maire fait connaître au conseil que le comité consultatif d'hygiène de France, qui vient de contrôler le projet d'adduction des eaux, demande à faire substituer aux réservoirs en tôle, des réservoirs en sidérociment. Cette substitution n'augmentant pas la dépense, est acceptée à l'unanimité.

Le catéchisme du vigneron

C'est le titre d'une très intéressante et très instructive brochure de 44 pages, que M. Pagès-Lechesne vient de faire paraître chez Victor-Havard, éditeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris. (prix de la brochure : 1 franc).

Nous ne saurions mieux faire pour recommander ce petit livre, que d'en citer, en entier, l'intéressante préface. La voici :

Pourquoi, pour ce petit livre?... Voici : j'aime passionnément ma patrie, mais, dans cette patrie il est un coin exquis, vers les hauteurs duquel s'en va plus chaude ma tendresse : c'est le pays ensoleillé ou inlassable, docile aux vents, le coq de mon clocher évolue.

J'ai pour ce coin-là que sillonne, tel un miroir fluide, le serpent moiré du Lot, des provisions d'amour dont je voudrais que l'occasion me fut offerte, un jour, de lui fournir la preuve.

Et c'est un peu... beaucoup parce que j'admire, non sans fierté, l'épaisse et verte chevelure de ses vallons, le ventre fécond de ses plaines riveraines, les flancs, demain fertiles, de ses coteaux et jusqu'à la sauvagerie coquette de ses rochers, c'est parce que, surtout, les cœurs nés au soleil de là-bas sont des cœurs francs, loyaux et bons, que je chéris le Lot et garde une affection bien franche aux Quercynois, mes chers compatriotes, à qui sont offertes, d'ailleurs, ces courtes pages.

D'aucuns m'objecteront, avec quelque ironie qu'entre le but atteint et l'intention formulée, la disproportion apparaît excessive.

A quoi je répondrai, modestement, que le thermomètre de mes intentions monte, en effet, plus haut que celui de mes moyens, mais, qu'à l'inaction toujours inféconde, l'effort, jamais stérile, est parfois préférable quel que soit son volume.

De là, ma foi en votre amicale indulgence. Vous comprendrez en effet, messieurs, qu'en écrivant, sans prétentions d'agronomie, ces quelques lignes, votre jeune compatriote eut la seule ambition de vous aider à diagnostiquer le mal, terriblement divers, dont nos vignes passées expirèrent et qui demain, si nous n'y prenions garde, anéantirait et rongerait celles que nous défendons aujourd'hui jalousement.

Faire de vous, en quelque sorte, le médecin perspicace qui soigne préventivement, ne

laisse point affaiblir le malade et n'applique pas si tard le remède qu'il devienne impuissant, tel est le but de ma brochure.

Ah ! si j'avais cette joie légitime de constater, un jour, que mes paroles ne furent pas tout à fait inutiles, qu'un seul des vôtres en eût tiré avantage, comme je serais justement fier, comme j'en aurais du bonheur !

Car c'est notre sang, à nous, la vigne, notre amour, notre orgueil : la sueur des vieux qui ne sont plus l'engraissement, la fatigue de leurs muscles la fortifia : c'est hier, c'est demain !

Oh ! les gais autrefois où l'aisance coulait avec le vin... et les vendanges bruyantes où tout chantait la joie de vivre dans l'odeur sucrée du noir ! C'est tout cela, n'est-ce pas, qu'elle rappelle à beaucoup d'entre nous, la vigne ?

Ne vous découragez pas, lutez avec vaillance, avec foi, lutez et restez fidèles à la terre ; ne la trahissez pas, c'est une amante jalouse : elle comble qui l'aime et qui la soigne. Et surtout ayez le grand orgueil d'être le Paysan, c'est-à-dire celui qui, restant au pays, cultive le champ que cultiva son père et que cultivera son fils ! Dans la hiérarchie de la nature, n'est-ce pas la plus haute, la plus ennobliante des situations !

Avec le lait de vos mères vous avez sucé, au village, l'amour de la patrie, de ce sol superbe dont vous tenez un morceau... un morceau que vous chérissez pour tout ce qu'il vous a mis les vôtres et pour tout ce que vous y mettez vous-mêmes, chaque jour, de tenacité, d'énergie, d'intelligence.

Ah ! les temps viendront — ils sont proches croyez-le — où chaque homme aura enfin son bien, où le Travail, comme aujourd'hui le Capital, entraînera, avec lui, un droit : celui de posséder, où il y aura un peu plus de peine pour les jouisseurs et un peu plus de jouissance pour les travailleurs.

Voilà le socialisme tel que je l'entrevois, parfois, en rêve. Pourquoi en rêve ?...

Parce que, vu d'un peu trop loin, le Progrès apparaît — surtout aux myopes ! — comme une dangereuse utopie ; mais lentement, avec les jours qui passent, le cœur qui s'élargit, le sentiment de la solidarité qui s'amplifie, le Progrès se rapproche et nous nous apercevons alors qu'ils étaient, en réalité, d'héroïques francs-tireurs, ces hommes que notre irréflexion accusait de folie ou d'ambition.

Mais je fais là une inutile incursion dans la politique et vais vous donner à penser que je deviens socialiste dans l'acception et les conséquences actuelles du terme. Eh bien, nom !

Je suis tout simplement — avec ma foi républicaine dont je ne permets à personne de suspecter la sincérité et la ferveur — pour le socialisme agraire, la saine politique de la terre ; je suis pour ce village idéal, où le voisin prendra sa part du bonheur du voisin, où l'on s'entraidera au lieu de se nuire, où la haine et l'envie seront taches infamantes, mais je suis d'abord et surtout, de toutes les forces de mon être, de toute la tendresse de mon cœur, pour le travailleur de la terre, à qui je répète avec mon grand et cher ami Paul Deschanel :

« Cher paysan de France, éternel créateur de richesse, de puissance et de liberté, éternel sauveur de la patrie et dans la paix et dans la guerre, toi qui, tant de fois, as reparé les revers de nos armes et les fautes de nos gouvernements, ta claire et fine raison sauvera d'un matérialisme barbare, l'âme idéaliste de la France ! »

E. P. L.

BULLETIN FINANCIER

Il ne s'est fait que fort peu d'affaires et le défaut de contre partie aux rares offres ont provoqué un abaissement du niveau de la cote.

Le 3 0/0 reste à 101.20 au lieu de 101.27 précédente clôture après 101.15 au plus bas, le 3 1/2 0/0 à 102.65 n'a pas varié, l'amortissable n'a inscrit aucun cours à terme.

La Banque de France cote 4020 fr. Le Comptoir National d'Escompte est en reprise à 615 fr., le Crédit Foncier s'avance à 719 fr.

Le Crédit Lyonnais s'est échangé à 955, la Société Générale à 590. La Banque spéciale des valeurs industrielles cote 90 fr.

Parmi nos Chemins, le Lyon à 1.880 et le Nord à 2.105 ont seuls été cotés à terme.

Le Suez a baissé de 18 fr. à 3.585. L'Extérieure très lourde a reculé de 60,70 à 59,90 dernier cours, l'Italien à 93,50 est sans changement. Le Portugais reste à 25,85, le Russe 30/0 1891 à 90,40. Le Turc D cote 2.310, la Banque ottomane 558.

En Banque les actions de la Société Générale Electrique Industrielle introduite tout récemment se négocie couramment à 588,75 et 590.

Bibliographie

La Revue de France

Parmi les périodiques innombrables qui nais-

sent chaque jour, bien rares sont ceux qui peuvent combattre l'indifférence du public et mériter sa sympathie grâce à leur originalité et à leur intérêt persistant. Depuis que le goût du lecteur s'est modifié, depuis qu'on préfère aux vieilles revues dont le pédantisme est démodé, des publications plus vivantes, nous ne voyons guère que la Revue de France qui ait trouvé la véritable formule. Donner dans chaque numéro des textes absolument choisis et d'excellentes illustrations signées de noms aimés du public, de la musique, des dessins hors texte dans les notes les plus diverses, y joindre des chroniques sur le mouvement politique, littéraire, artistique, militaire, scientifique et médical, des lettres étrangères et aussi-intéressant innovation-un compte-rendu du mouvement intellectuel dans les diverses provinces de France et donner tout cela en une fascicule in 8° de près de 100 pages pour un franc c'est un tour de force qui fait honneur à l'habileté de notre distingué confrère, M. Georges Rocher, directeur de la Revue.

Depuis quatre ans qu'elle vit et progresse, il en a fait ce que lui présidait Jules Claretie, « la vraie revue populaire qui parle à l'âme de la foule comme au cerveau de l'élite. » Il l'a sortie des difficultés inhérentes à tous les débuts et malgré vents et marées, l'a conduite au succès, succès comme peu de publications en connaîtront jamais.

Avec tous nos confrères, nous l'avons recommandée fréquemment et nous la recommandons encore. Nos lecteurs trouveront en elle une publication de premier ordre, véritable encyclopédie originale et luxueuse. Rappelons que le prix d'abonnement est de 20 fr. par an. Des abonnements d'essai de 3 mois sont servis au prix exceptionnel de 4 fr., adressés 21 Rue du Cirque, Paris.

Armée et Marine

3 place du Théâtre-Français

Sommaire du n° du 2 juillet 1899

Une circulaire — général A. Le nouveau canon de montagne de l'armée anglaise. Les ministres de la guerre, de la marine et des colonies. Le recrutement du soldat anglais — M. Branger. La garde. Aux Balkans en 1854 — général Rebillot. En Aragon — A. Riquoir. L'origine du terme « chien de fusil » — Adrien Timmermann. Scènes de la vie militaire. Association amicale coopérative des armées de terre et de mer. Le commissariat et corps de santé aux colonies — A. Isaac, sénateur. Le bataillon d'apprentis fusiliers — F. Ollivier, lieutenant de vaisseau. Le vaisseau « Tonnant » à Aboukir. L'appareil Temperley. Les officiers étrangers dans la marine française — O. Résultats du concours n° 5.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oidium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

LIEBIG	Véritable Extrait de Viande LIEBIG INDISPENSABLE dans toute bonne cuisine, pour préparer et améliorer potages, sauces, légumes, ragoûts, etc.
LIEBIG	
LIEBIG	
LIEBIG	

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 102

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

DEUXIÈME PARTIE

XII

CHAPITRE DES CONFIDENCES

La fillette essaya de sourire :

— Ma pauvre Denise tu es folle.

La jeune femme eut un geste farouche.

— Folle ! C'est possible. On le serait à moins.

Mais il est des délires lucides.

Elle saisit le bras de son amie et le serra nerveusement :

— Cet enfant parle d'une femme, — d'une femme qui le sauva, la nuit où fut commis le crime dont le souvenir l'épouvante.

La Benjamine repartit faiblement :

— Cette femme, ce n'est pas moi, je te le jure... Par pitié !... Je ne puis comprendre...

— Comment ! tu ne comprends pas que ce sont les assassins de mon Gaston que nous cherchons, Philippe et moi ! Tu ne comprends pas que je suis veuve ! Tu ne comprends pas qu'on m'a tué mon mari qu'on m'a volé mon fils, et qu'il faut que je retrouve celui-ci et que je venge celui-là !

La jeune femme semblait oublier que son Georges était — du moins à ce que celui-ci lui avait affirmé — au pouvoir de Joseph Arnould. Elle secouait avec colère la fillette qui soupira :

— Calme-toi, de grâce !... Tes doigts me meurtrissent !... Je souffre !...

— Ah ! fit Denise avec éclat, je souffre bien autrement ! Mon âme est meurtrie !

Elle lâcha la Benjamine, se couvrit le visage de ses mains et se répandit en sanglots. Florence l'enlaça. Leurs larmes se confondirent. La Benjamine protestait :

— Si Dieu n'exigeait que mon sang pour te rendre ce que tu as perdu ?...

L'enfant cause de ce débat, ne paraissait pas l'entendre, replongé qu'il était dans son énigmatique insensibilité.

La fille de l'ancien houzard reprit à travers ses pleurs :

— Si tu veux devenir la compagne de Philippe, si tu veux que je continue à t'appeler ma sœur, oh ! avoue-moi la vérité, dût cette vérité être encore plus horrible que le doute qui me torture !

Puis passant sans transition de la prière à la menace.

— Ta raison n'est pas égarée comme celle de ce malheureux enfant. Prends garde. La justice saura bien t'arracher ce que tu refuses de m'apprendre.

Les dernières paroles de Denise montrèrent brusquement à Florence, les conséquences inévitables et terribles d'un aveu.

Son parti fut pris en une seconde. Elle se

dégagea de l'étreinte de sa compagne. Sa figure s'était empreinte d'une incroyable résolution :

— Soit, fit-elle avec fermeté, romps mon mariage ; brise mon cœur ; fais-moi arrêter si bon te semble par celui à qui tu m'as fiancée tout à l'heure...

Toutes deux se regardèrent en face.

La Benjamine poursuivit sans une hésitation :

— Pas plus que toi, les juges n'obtiendront de moi autre chose que ce serment : je ne sais rien de ce qu'on me demande et l'enfant qui dort sur ce lit m'est absolument étranger.

Denise fut-elle convaincue par ce visage, par cet accent d'apparente sincérité ? Ou bien entrevit-elle le sentiment pieux qui dictait à sa petite amie et sa réponse et son mensonge ? Toujours est-il qu'elle considéra la fillette avec une pitié profonde, et que, l'attirant dans ses bras :

— Viens lui dit-elle, plus que jamais nous sommes sœurs par le malheur qui nous accable !

Elle se tinrent un instant embrassées. Ensuite, la fille du garde-chasse poursuivit :

— Je vais tenir la promesse que j'ai faite à Philippe. Si le ciel veut que vous soyez heureux dans l'avenir, je n'aurai pas à me reprocher d'avoir entravé d'un moment votre bonheur.

Elle s'assit près d'une table, traça rapidement quelques lignes sur une feuille de papier, et tendant ce papier à Florence :

— En rentrant à la maison, remets ceci à ton frère aîné. C'est le chef de ta famille. Je l'informe de ce qui s'est passé ce matin, et le prie de venir demain s'entendre avec moi à ce sujet. Tu resteras donc à Vittel. Il faut que nous causions seul à seul, moi et le citoyen Arnould.

XIII

L'ULTIMATUM DE DENISE HATTIER

Lorsqu'au retour de Florence au Coq-en-Pâte. Joseph Arnould eut parcouru la missive de la sœur de l'officier, il s'adressa d'un air vainqueur à la famille réunie en conseil autour de lui :

— Qu'est-ce que je vous disais, mes bichons ! Voilà l'affaire du mariage de la Benjamine bâclée, conclue et arrangée. Par la présente dont vous pouvez prendre connaissance si le cœur vous en dit ; la citoyenne Hattier nous fait l'honneur de nous demander la main de notre chère petite sœur pour son frère lieutenant.

— Sans dot ? naturellement : est-ce qu'on a besoin d'argent quand on s'idolâtre à la réciproque ! Et vous vous idolâtrerez tous les deux, pas vrai, hein, la minette !

— Philippe m'aime et je l'aime, répondit la fillette simplement.

— Bravo ! je donne mon consentement.

Dans toute assemblée délibérative il y a une opposition ; cette opposition était représentée par Marianne dans le conciliabule Arnould. La virago riposta à la communication du gouvernement :

— (A suivre.)

ÉTUDE

de M^e René BILLIÈRES, avoué licencié, 63 Boulevard Gambetta à Cahors

PUBLICATION

A FIN DE

Purge d'hypothèque légale

On fait savoir à qui il appartient que suivant exploit de M^e SERRES huissier à Cahors, en date des six et sept juillet mil huit cent quatre-vingt-dix neuf enregistré, il a été notifié et donné copie, à la requête de 1^e dame Christine CAMMAS ou CAMMAS veuve de Jean PÉRIÉ demeurant à Caillac adjudicataire des premier et troisième lots des immeubles dont il sera ci-après parlé; 2^e M. Hippolyte CAMMAS ou CAPMAS propriétaire demeurant au même lieu, adjudicataire du deuxième lot des dits biens; 3^e Jean BRUNET père propriétaire demeurant à Caillac, adjudicataire du quatrième lot des mêmes biens, ayant M^e René BILLIÈRES pour leur avoué près le tribunal civil de Cahors avec élection de domicile en ses étude et personne au dit Cahors où il demeure.

A 1^e Monsieur le Procureur de la République près le tribunal civil de Cahors au Palais de justice de la dite ville;

2^e dame Marie COUDERC sans profession, épouse Charles NADAL propriétaire cultivateur demeurant ensemble à Caillac;

3^e dame Félicie LACOMBE sans profession, épouse de Pierre PÉRIÉ propriétaire demeurant ensemble à Caillac;

4^e dame Coralie DULAC sans profession, épouse d'Antoine PÉRIÉ propriétaire, demeurant ensemble aux Cambous commune de Prayssac.

D'un acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors le premier juin mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf enregistré et expédié en forme constatant le dépôt au dit greffe de la grosse en forme d'un procès verbal d'adjudication transcrite au bureau des hypothèques de Cahors, le douze avril mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf vol. 1066, numéro 66, dressé le quinze mars même année par Monsieur Jean FIEUZAL juge au dit tribunal commis à cet effet, constatant le dit procès-verbal l'adjudication en quatre lots des biens immeubles dépendant de la succession de

Jacques PÉRIÉ troisième né, quand vivait propriétaire à Caillac où il est décédé le cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-huit et dont une partie a appartenu à Jean PÉRIÉ gendre, CAMMAS fils du précédent décédé demeurant quand vivait à Caillac. Ces immeubles ont été en conformité du jugement du dit tribunal du vingt quatre janvier mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf licités à la requête de Charles NADAL propriétaire cultivateur demeurant à Caillac agissant en qualité d'héritier bénéficiaire de Jacques PÉRIÉ et par représentation de dame Marie PÉRIÉ sa mère quand vivait épouse de Baptiste NADAL, en présence ou eux dûment appelés de: 1^e Pierre PÉRIÉ propriétaire demeurant à Caillac; 2^e Antoine PÉRIÉ propriétaire demeurant à Prayssac; 3^e Eloi PÉRIÉ propriétaire demeurant à Caillac pris tous les trois en qualité d'héritiers bénéficiaires du dit Jacques PÉRIÉ; 4^e Christine CAMMAS ou CAPMAS veuve de Jean PÉRIÉ demeurant à Caillac, héritière testamentaire de dame Jeanne VERNET veuve de Jacques PÉRIÉ intervenante; 5^e dame Eugénie BRUGEL épouse de Raoul PISANI et le dit Raoul PISANI pris pour autoriser son épouse, tous deux sans domicile ni résidence connus en France.

Premier lot: Le premier lot des dits immeubles se composant des biens ayant appartenu à Jacques PÉRIÉ a été adjugé moyennant le prix de quatorze cents francs en sus des charges à dame Christine CAMMAS veuve de Jean PÉRIÉ demeurant à Caillac; il comprend les articles suivants:

I. Biens situés dans la commune de Caillac: article un: un article en nature de bois dit mouche basse formant le numéro 570 section B du plan cadastral de la commune de Caillac d'une contenance approximative de cinquante huit ares quarante centiares cinquième classe d'un revenu de deux francs cinquante centimes; article deux: un article en nature de bois situé au lieu dit Vigne vieille formant le numéro 769 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de un are vingt centiares troisième classe d'un revenu de dix-huit centimes; article trois: un article en nature de vigne situé au lieu dit Vigne vieille formant le numéro 770 des mêmes section et plan d'une contenance approximative de quinze ares dix centiares, deuxième, troisième et quatrième classes d'un revenu de six francs un centime; article quatre: un article en nature de terre situé au lieu dit Vigne vieille

formant le numéro 771 des mêmes section et plan d'une contenance approximative de six ares quatre-vingts centiares troisième classe, d'un revenu de trois francs treize centimes; article cinq: un article en nature de terre situé au lieu dit Larroque formant le numéro 1226 des mêmes section et plan d'une contenance approximative de un are vingt centiares, deuxième classe et d'un revenu de un franc dix centimes; article six: un article en nature de terre situé au lieu dit Larroque formant le numéro 1227 des mêmes section et plan d'une contenance approximative de un are quarante centiares deuxième classe et d'un revenu de un franc vingt-neuf centimes; article sept: un article en nature de vigne situé au lieu dit Combe de Cahors formant le numéro 180 des mêmes section et plan d'une contenance approximative de douze ares quatre-vingt-cinq centiares, quatrième et cinquième classe et d'un revenu de un franc vingt-trois centimes; article huit: un article en nature de pâture situé au lieu dit Combe de Cahors formant le numéro 181 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de cinq ares quarante quatre centiares troisième classe et d'un revenu de quarante quatre centimes; article neuf: un article en nature de terre situé au lieu dit Larroque, formant le numéro 1239 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de deux ares treize centiares troisième classe et d'un revenu de quatre-vingt-dix centimes; article dix: un article en nature de vigne situé au lieu dit Larroque, formant le numéro 1240, des mêmes section et plan cadastral, d'une contenance approximative de six ares quatre centiares, troisième et quatrième classes et d'un revenu de deux francs vingt-neuf centimes.

II Biens situés dans la commune de Mercuès: article 11: un article situé au fond de la côte de Négrebout, en nature de petite friche. Biens situés dans la commune de Crayssac: article 12: un article en nature de bois, situé au lieu dit Truc de Conque, formant le numéro 762, section B du plan cadastral de la commune de Crayssac d'une contenance approximative de dix-neuf ares, dix centiares, troisième classe et d'un revenu de trente-neuf centimes. Deuxième lot: Le deuxième lot comprend les articles suivants ayant appartenu à Jean PÉRIÉ gendre Cammas ou Capmas, situés dans la commune de Caillac: article 1: un article en nature de terre situé au lieu

dit Lasbouyguès, formant le numéro 725 de la section B de la commune de Caillac, d'une contenance approximative de cinquante-quatre ares soixante-dix huit centiares, quatrième classe et d'un revenu de dix francs quatre-vingt-cinq centimes; article 2: un article en nature de vigne situé au lieu dit Lasbouyguès, formant le numéro 726 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de quarante-six ares huit centiares, troisième et quatrième classes et d'un revenu de quinze francs cinquante-six centimes. Il a été adjugé moyennant le prix de deux mille six cent soixante francs en sus des charges à Hippolyte Cammas propriétaire domicilié à Caillac.

Troisième lot: Le troisième lot comprend les articles suivants ayant appartenu à Jean PÉRIÉ, gendre Cammas, situés dans la commune de Caillac; article 1: un article en nature de terre labourable, situé au lieu dit La Grézette, formant le numéro 759, section B du plan de la dite commune d'une contenance approximative de soixante-trois ares quatre-vingt-trois centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de vingt-cinq francs quarante-un centimes; article 2: un article en nature de terre labourable situé au même lieu, formant le numéro 759 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de cinquante-neuf ares vingt centiares, deuxième, troisième et quatrième classes d'un revenu de vingt-trois francs cinquante-huit centimes; article 3: une maison et une grange édifiées sur le numéro 759 du dit plan cadastral au lieu dit les Grézettes, cette maison est construite en pierres et couverte en tuiles canal, son toit est à 4 tombants d'eau; elle se compose d'un rez-de-chaussée et d'un étage, elle est percée de neuf ouvertures imposables, une porte et huit fenêtres. La grange est construite en pierres et couverte en tuiles à deux tombants d'eau, une citerne est attenante à cette grange. Dans une cour voisine de la grange sont construits deux petites écuries. Ce lot a été adjugé moyennant le prix de cinq mille francs en sus des charges à la dite dame Christine Cammas, veuve de Jean PÉRIÉ. Quatrième lot: Le quatrième lot se compose des articles suivants situés dans la commune de Caillac ayant appartenu à Jacques PÉRIÉ; article 1: une petite maison située au lieu dit Larroque sur le numéro 1225 section B du plan cadastral de la commune de Caillac; elle est portée à la matrice cadastrale de

la dite commune pour un revenu de soixante francs, elle est construite en pierres et couverte en tuiles à quatre tombants d'eau; elle n'a qu'une porte et une fenêtre; article 2: un article en nature de terre situé au lieu dit Larroque formant le numéro 1225 des mêmes section et plan cadastral d'une contenance approximative de dix-huit ares cinquante-trois centiares, deuxième classe et d'un revenu de dix-sept francs quatre centimes. Il a été adjugé moyennant deux cent soixante francs en sus des charges au sieur Brunet Jean père propriétaire à Caillac. Les immeubles compris dans ce lot sont grevés d'une servitude de passage au profit du sieur Arnould Cette adjudication a eu lieu aux clauses, charges et conditions insérées au cahier des charges dressé par M^e Dupuy avoué poursuivant la vente et notamment de payer en sus du prix tous les frais faits dans l'instance jusqu'au jour de l'adjudication, le montant de la remise proportionnelle et d'accueillir en sus du prix tous les droits d'enregistrement et autres auquel l'adjudication a donné lieu.

La dite notification a été faite afin que Monsieur le Procureur de la République et les dites dames n'en ignorent et aient à prendre si bon leur semble telles inscriptions d'hypothèques légales qu'ils jugeront convenable dans le cours des deux mois qui suivront la présente publication.

Elle contenait en outre déclaration à Monsieur le Procureur de la République que tous ceux du chef desquels il pouvait être pris inscription pour raison d'hypothèques légales n'étant pas tous connus des requérants ceux-ci feraient publier la présente conformément aux dispositions de l'article 2194 du Code civil et aux avis du Conseil d'Etat du sept mai et premier juin mil huit cent sept.

Pour extrait certifié. Cahors le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

R. BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le juillet mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf f^c reçu francs soixante-quinze centimes décimes compris.

Le Receveur

Signé: DE FROMOND

PHOTOGRAPHIE D'ART VALDIGUIÉ

CAHORS, 5, RUE DU PORTAIL-ALBAN

Lauréat aux grandes Expositions internationales, etc.

HUIT DIPLOMES D'HONNEUR

HORS CONCOURS. MEMBRE DU JURY

Vues de Cahors et des environs. — Reproduction de vieilles photographies pour l'industrie et les arts.

Agrandissements garantis inaltérables, ayant pour ces travaux obtenu les plus hautes récompenses. — On opère la nuit et dans tout endroit privé de lumière, par procédé breveté.

La plus belle installation de toute la région

Pas de marches à monter

Atelier de pose au rez-de chaussée

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux.

— Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie.

— Fournitures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords.

— Réparations.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 9 juillet 1899.

V^o Nacla: Chronique. — Michel Corday:

La mère Rouge. — Louis de Cahors: Pas-

sionnette (fin). — Louis Enault: Myrto. —

André Theuriet: Dans les roses (suite). — Le

capitaine Daurit: L'invasion noire (suite). —

Eugène Chavette: Fil-à-beurre (suite). — Alfred

Sirven et A. Siéglé: Le dernier des d'Artagnan

(suite). — V^o Nacla: Trilby (suite).

REVUE POLITIQUE ET PARLEMENTAIRE.

— 110, rue de l'Université. — Dir.: Marcel Fournier. — Abonn.: 25 fr.; U. P., 30 fr.; le n^o, 3 fr. — A. Colin et Cie, Paris. — Sommaire du numéro du 10 juillet (n^o 61).

I. — Articles:

1. Le Transport des Foules de l'Exposition de 1900, par ***.

2. La Marche de l'Esprit Socialiste en France, par M. Albert Richard.

3. La Loi sur les Accidents de Travail et les Difficultés présentes, par M. Maurice Bellom.

4. Le Futur Cable Transpacifique, par M. P. Maistre.

5. Les Indicateurs du Travail ou Bureaux Publics de Placements en Allemagne, par M. H. Hauser, Professeur à l'Université de Clermont.

6. Les Banques Allemandes, par M. André-E. Sayous.

II. — Variétés, Notes, Voyages, Statistiques et Documents:

1^o Emile Castelar, par M. Gaston Routier.

2^o Les Derniers Jansénistes: Robert de Saint-Vincent et la Fia du Parlement, par M. Léon Séché.

3^o Léon Say: « Les Finances de la France sous la Troisième République », par M. A.-W. Bouché.

III. — Revues des principales Questions Politiques et Sociales:

1^o Revue des Questions Budgétaires et Fiscales, par M. René Darlac.

2^o Revue des Questions Agricoles, par M. D. Zolla.

IV. — La Vie Politique et Parlementaire à l'Étranger:

1^o Angleterre, par M. Reginald Mac-Kenna, Membre de la Chambre des communes.

2^o Autriche, par M. le Dr G. Kolmer Rédacteur à la « Neue Freie Presse ».

3^o Danemark, par M. Carstensen, Membre du Landsting (Sénat).

V. — La Vie Politique et Parlementaire en France:

1^o La Politique Extérieure du Mois, par M. Alcide Ebray.

2^o Chronique Politique Intérieure, par M. Félix Roussel.

3^o La Vie Parlementaire, par ***.

VI. — Chronologie Politique Étrangère et Française, par ***.

VII. — Bibliographie, par XXX.

LE MONDE ILLUSTRÉ. 13, quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro 2206 du 8 juillet 1899.

GRAVURES: Le Retour en France du capitaine Dreyfus: La vedette du « Sfax » attendant le canot parti de l'Île du Diable. — Dreyfus montant à bord du « Sfax ». — Dreyfus sur le pont, dans sa cabine. — Le « Sfax » au phare de la Vieille. — Débarquement à Port-Haliguen. — Arrivée du train au passage à niveau de la Rabelaise. — Arrivée à la prison de Rennes. — Arrivée de M^{me} Dreyfus. — La famille Dreyfus arrivant à la maison Godard. — Arrivée de M^{me} Demange et Labori, accompagnés de leurs secrétaires. — Le sergent audencier Toutin. — Le gardien sous-chef Moulin.

Portraits: M^{me} Loubet. — M. Dureau, Préfet d'Ille-et-Vilaine. — M. Vigolié, directeur de la Sûreté. — M. Hennion, commissaire spécial.

Départements: La conférence de M. Coppée au Pavillon Bleu (Saint-Cloud). — Inauguration de la gare du Mont-Dore.

Paris: Le Concours de pêche. — Nouvelle voiture électrique des Sapeurs-pompiers de Paris. — Commission d'arbitrage du Venezuela.

Portrait (Nécrologie): Victor Cherbuliez, de l'Académie.

TEXTE: Chroniques: Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Variété: Le Diner des mets donnés, par Léo Claretie. — Le Retour en France du capitaine Dreyfus, par X. — Salons, par O. Merson.

Explication des gravures, Revue comique, Echees, Rébus, Récréations, Memento de la semaine, Semaine illustrée, Sport, Chronique des courses, etc.

Nouvelle illustrée: Bulle de Savon, par G. de Guesviller, illustrations de Leconte.

Le numéro: 50 centimes.

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n^o 1363, du 8 juillet 1899.

Les pistolets automatiques, par le Chef d'escadron L. — Les chemins de fer en 1900, par A. da Cunha. — Origine des principaux métaux, par D. B. — Les voitures à l'exposition de l'« Automobile-Club », par Hommen. — Les diamants chinois, par A.-A. Fauvel. — Découvertes archéologiques à Carthage, par H. Lauriston. — Un insecte qui compte, par le lieutenant-colonel Delauney. — Un sauvetage d'une moitié de bateau, par D. B. — Une bougie rongée par des souris. — Un nouveau procédé de fabrication des raccords de cycles, par P. de M. — L'éclairage portatif par l'acétylène, par J. Dumont. — Fabrication des chapeaux de paille. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 3 juillet 1899, par Ch. de Villedeuil. — Commutateur automatique pour piles, par J. L.

Ce numéro, contient 10 gravures, et le bulletin météorologique de la semaine.

Le propriétaire-gérant: A. COUÉSLANT.

Bijouterie, Joaillerie, Horlogerie, Orfèvrerie

MANDELLI, Cahors

Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

Dépôt de Chronomètre OMÉGA

En tous genres de boîtes Nickel depuis 30 fr., Acier 35 fr., Argent 45 fr.

Or 125 fr.